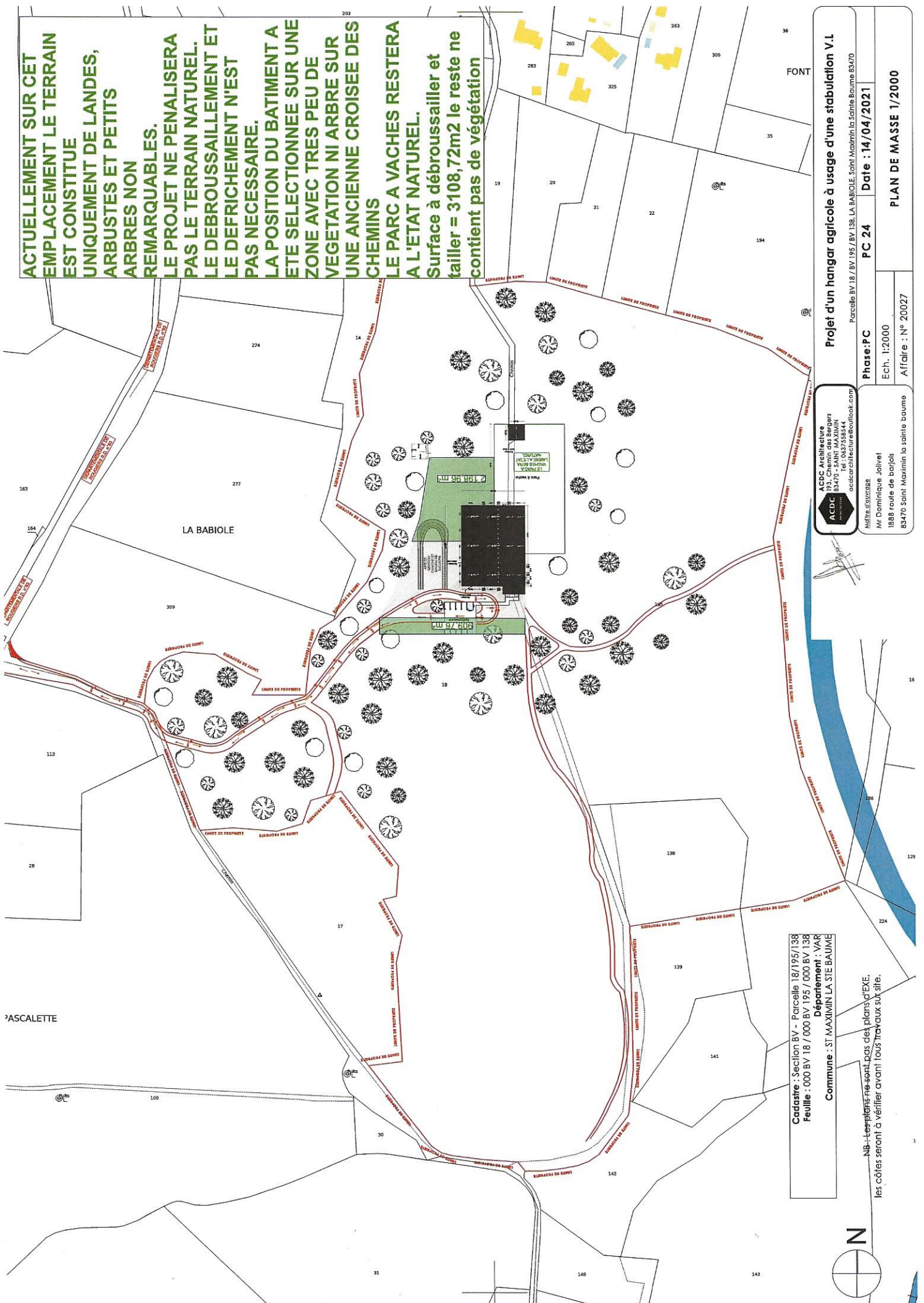


ACTUELLEMENT SUR CET EMPLACEMENT LE TERRAIN EST CONSTITUE UNIQUEMENT DE LANDES, ARBUSTES ET PETITS ARBRES NON REMARQUABLES. LE PROJET NE PENALISERA PAS LE TERRAIN NATUREL. LE DEBROUSSAILLEMENT ET LE DEFRIchement N'EST PAS NECESSAIRE. LA POSITION DU BATIMENT A ETE SELECTIONNEE SUR UNE ZONE AVEC TRES PEU DE VEGETATION NI ARBRE SUR UNE ANCIENNE CROISEE DES CHEMINS LE PARC A VACHES RESTERA A L'ETAT NATUREL.

Surface à débroussailler et tailler = 3108,72m² le reste ne contient pas de végétation



ACDC Architecture
 195, Chemin des Bergers
 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
 Tel : 0492555344
 acdcarchitecture@outlook.com

Maitre d'ouvrage
 M. Dominique Jolivet
 1888 route de barjols
 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Projet d'un hangar agricole à usage d'une stabulation V.1
 Parcelle BV 18 / BV 195 / BV 138, LA BABIOLE, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume 83470

Phase: PC PC 24 Date : 14/04/2021

Ech. 1:2000 Affaire : N° 20027

PLAN DE MASSE 1/2000

Cadaastre : Section BV - Parcelle 18/195/138
 Feuille : 000 BV 18 / 000 BV 195 / 000 BV 138
 Département : VAR
 Commune : ST-MAXIMIN-LA-SIE-BAUME

N.B. - Les plans ne sont pas des plans d'EXE, les côtes seront à vérifier avant tous travaux sur site.

